

SOMMAIRE

■ ÉDITO : P.1

Un formidable spectacle sportif !

■ L'ACTUALITÉ : P.2

Comité exécutif de l'UCPH

Accord entre l'UCPH et la société Arche Expertise

Première réunion de la saison pour la commission paritaire

■ ZOOM SUR : P.3

Le Trophée des Champions

■ L'ÉCLAIRAGE

JURIDIQUE : P.4

Le dialogue social au sein du handball professionnel

Union des Clubs Professionnels de Handball (UCPH)

Villa Florentine
3, rue André Lefèvre
13 100 Aix-en-Provence

Tél. : 09 61 06 32 85
Port. : 06 79 70 65 85
Fax : 04 42 61 17 34

Directeur de la Publication :
Nicolas Bernard

Rédacteur en chef :
Adrien Bernardi

www.ucph.fr

ÉDITO

UN FORMIDABLE SPECTACLE SPORTIF !

Nicolas Bernard - Président de l'UCPH

Au moment où j'écris ces lignes Chambéry vient de signer un authentique exploit en dominant le « Grand Barcelone » confirmant tout le talent du handball français, des Clubs aux Equipes nationales.

La veille, Montpellier avait su se sortir du piège de Presov et se relancer en Ligue des Champions qui pourrait voir à nouveau deux clubs français figurer en huitième de finale soit dans les 16 meilleurs clubs européens et qui sait...

Nous devons tous nous en réjouir parce que cela rejaillit sur chacun et sur notre championnat qui mérite vraiment que l'on s'intéresse de plus en plus à lui tant sur le plan médiatique que sur celui de la présence aux matchs d'un public plus large encore qui pourrait ainsi découvrir un formidable spectacle sportif.

La LNH y travaille, les Clubs et son Union des Clubs Professionnels aussi.

Plus que jamais il nous faut tous ensemble réussir ce formidable pari, de faire passer de l'ombre à la lumière une discipline qui a montré, dans toutes ses composantes, à la fois ses valeurs et son panache.

La nouvelle saison qui vient de s'engager doit nous y conduire et porter une nouvelle pierre à cette construction.

L'ACTUALITÉ

JUILLET

COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UCPH

En cette nouvelle saison sportive 2010-2011, le comité exécutif de l'UCPH s'est réuni le jeudi 8 juillet afin d'aborder un ensemble de thématiques.

Le début de matinée a ainsi été consacré aux prochaines compétitions organisées par la LNH (Trophée des Champions et Coupe de la Ligue 2010) et au projet d'audit en matière de communication.

AOÛT

ACCORD ENTRE L'UCPH ET LA SOCIÉTÉ ARCHE EXPERTISE

L'UCPH a signé un accord avec Arche Expertise, société spécialisée dans le conseil en rémunération.

Durant la saison 2010-2011, l'UCPH met ainsi à la disposition de ses adhérents un logiciel permettant de définir de manière immédiate l'impact budgétaire de l'arrivée d'un joueur ou d'un entraîneur au sein du club. Ce logiciel intègre l'ensemble des paramètres de paye (retraite, prévoyance, prime d'impatriation, ...) et permet par ailleurs de calculer le revenu immédiat du salarié en prenant en compte les éléments liés aux prélèvements fiscaux en vigueur.

SEPTEMBRE

PREMIÈRE RÉUNION DE LA SAISON POUR LA COMMISSION PARITAIRE

Présidée en 2010-2011 par l'UCPH, la commission paritaire d'interprétation et de négociation de l'accord collectif du handball masculin de première division s'est réunie le jeudi 30 septembre.

La délégation de l'UCPH a échangé avec les représentants de l'Association des Joueurs Professionnels de Handball (AJPH) et du syndicat des entraîneurs (7 Master) sur différentes thématiques. Dérites contractuelles observées dans le handball féminin, congés des internationaux, représentativité et élections des délégués du personnel figuraient notamment à l'ordre du jour de cette première réunion de la saison.

ZOOM SUR LE TROPHÉE DES CHAMPIONS



La joie des joueurs du MAHB lors de la remise du trophée (Photo : LNH)

La première édition du Trophée des Champions s'est déroulée les 4 et 5 septembre 2010 dans le cadre prestigieux de la principauté de Monaco.

Le plateau sportif aux modalités de participation entérinées par le comité directeur de la LNH rassemblait Montpellier (vainqueur du Championnat, de la Coupe de France et de la Coupe de la Ligue), Chambéry (2ème du Championnat), Tremblay-en-France (3ème du Championnat) et Saint-Raphaël (4ème du Championnat).

Chambéry et Montpellier, vainqueurs respectivement de Tremblay (28-21)

et Saint-Raphaël (31-24) la veille, se sont affrontés dimanche après-midi avec en ligne de mire le premier titre de la saison 2010-2011. A l'issue d'un match riche en émotions, le MAHB s'est imposé sur le fil (32 à 30).

L'événement phare de début de saison

A l'instar d'autres disciplines de sport collectif, le handball professionnel français a mis en place un événement phare de début de saison. La Ligue de Football Professionnel (LFP) et la Ligue Nationale de Basket (LNB) ont opté pour un match sec opposant le vainqueur du championnat au vainqueur de la Coupe de France.

Ces dernières années, la LFP a fait le choix de délocaliser ce rendez-vous (Montréal en 2009 puis Tunis en 2010).

Le week-end monégasque a par ailleurs été ponctué, le samedi, par la soirée des Champions.

Le lendemain, l'hôtel Columbus a été le théâtre de la conférence de presse de rentrée de la LNH lors de laquelle l'ensemble des protagonistes du handball professionnel ont pu s'exprimer sur la passionnante saison qui s'annonce et les différents défis à relever.

L'ÉCLAIRAGE JURIDIQUE

LE DIALOGUE SOCIAL AU SEIN DU HANDBALL PROFESSIONNEL



Marc-Olivier Albertini (AJPH), Béatrice Barbusse (UCPH) et Thierry Anti (7 Master) photo A. Bréard

Les échanges entre les entités représentatives des « familles » du handball professionnel dont l'objet social premier est de défendre les intérêts matériels et moraux de leurs adhérents ont permis de concrétiser une volonté commune : la signature, à l'instar de la Convention Collective Nationale du Sport au sein de la branche, d'un accord collectif spécifique au handball professionnel qui régle désormais les relations entre les employeurs (les clubs rassemblés sous la bannière de l'UCPH) et les salariés du secteur (les joueurs représentés par l'AJPH et les entraîneurs représentés par 7 Master).

Outre les dispositions générales, l'accord collectif s'articule ainsi autour de deux grandes parties : le volet « joueurs » (signé le 2 février 2008 lors des phases finales de la Coupe de la Ligue à Albertville et entré en vigueur le 1er juillet 2008) et le volet « entraîneurs » (signé le 30 juin 2009 et entré en vigueur le 1er juillet 2009).

Les impacts au niveau des clubs employeurs ont été multiples dans des domaines comme la prévoyance collective, la structure de la rémunération des salariés, la rémunération fixe minimale, le temps

de travail, les congés payés, la période de préparation à l'intersaison et la formation professionnelle.

Le dialogue social au sein du handball professionnel s'incarne au sein de la commission paritaire d'interprétation et de négociation, présidée en cette saison 2010-2011 par l'UCPH.

De nouvelles dispositions

Le 30 juin dernier, via un avenant signé par l'ensemble des partenaires sociaux, le texte s'est enrichi de nouvelles dispositions relatives aux sanctions en cas de non respect de l'accord (annexe II) et au règlement de la commission sociale destinée à la reconversion des joueurs (annexe III).

L'UCPH, adhérente du Conseil Social du Mouvement Sportif (Cosmos) participe également au dialogue social au sein de la branche du sport et notamment de sa commission paritaire nationale du sport professionnel dont les échanges visent principalement à mettre en place un mécanisme d'articulation entre les accords conclus au sein de chaque discipline et la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS).